

**AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES AU COMPTE DU MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE 2024-2025**

Projets des travaux, fournitures, et des Demandes des Cotations.

.....
AAO/MAGEL/CAB/PRMP/2024-2025

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu des fonds dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2024-2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés de travaux, de fourniture, et une éventuelle procédure dérogatoire d'entente ou appel d'offres restreint.

Ces projets de marchés visent les objectifs suivants :

Objectif

a-Objectif Général,

L'objectif global de ces projets est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en zone rurale, notamment des femmes et des jeunes à travers le développement des filières riz, maïs et tubercules (manioc, igname et pomme de terre), la fourniture des intrants agricoles, des machines agricoles et l'accès facile aux domaines agricoles (construction et réhabilitation des pistes et des ouvrages).

b-Objectif Spécifique,

L'objectif spécifique est de contribuer à l'augmentation de la production et de la productivité ainsi que l'amélioration de l'accès aux facteurs de production.

Ils seront exécutés sur une période d'une année, conformément à la ligne budgétaire 2025.

Toutes les acquisitions de biens, la réalisation de travaux, des prestations intellectuelles, des demandes de cotations et services de consultants des marchés se feront par un appel d'offres (national ou international) conformément aux dispositions des articles (23 et 64) du Code des Marchés Publics et dont les opérations seront financées par le Budget National de Développement (BND).

L'exception sera faite pour des cas d'urgences impérieuses et des services spécifiques qui seront effectués par l'autorisation préalable pour recourir à la procédure dérogatoire d'entente directe ou par un appel d'offres restreint conformément aux dispositions des articles (28 et 39) du Code des Marchés Publics après un avis favorable du Ministre de l'Economie et des Finances.

Les modes d'acquisition prévus pour cet avis se présentent comme suit :

➤ **Travaux :**

- 1- Travaux de Construction de laboratoire phytosanitaire au compte de la DNPV-DS ;
- 2- Travaux des Aménagements hydroagricoles au compte de la DNGR ;
- 3- Travaux des Réhabilitations des Pistes Rurales au compte de la DNGR ;
- 4- Travaux de constructions des Ouvrages, de franchissements (ponts) au compte de la DNGR ;
- 5- Travaux d'entretiens et de rénovations des infrastructures de Production Agropastorale de 74 complexes - Magasins au compte de la DNGR ;
- 6- Travaux supplémentaires du contrat de rénovation du bâtiment abritant la Direction Nationale de l'Agriculture au compte de la DNA ;
- 7- Travaux de réhabilitation et d'équipement du CEPERMAG au compte de la DNA ;
- 8- Travaux des réhabilitations et équipements des huit (8) Directions Régionales de l'Agriculture au compte de la DNA ;
- 9- Travaux de réhabilitations, de constructions et d'équipement des centres de productions et de conditionnement des semences de Gueckedou, Koundara et Faranah au compte de la DNA ;
- 10- Travaux de constructions des infrastructures d'élevages et des productions animal (finalisation des travaux de constructions de deux parcs de transit de bétail à Coyah et de Dubréka) au compte de DNAPA ;
- 11- Travaux de Construction d'un bâtiment au compte Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- 12- Travaux de rénovation des Bâtiments principaux du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et
- 13- Travaux de rénovation et extension des Bâtiments y résidants au Centre Agronomique de Foulaya à Kindia(IRAG).

➤ **Fournitures :**

- 1- Achat de Fournitures et Petits Matériels de bureau au compte du cabinet ;
- 2- Acquisition d'autres produits spécifiques (Intrant et Alimentation Avicoles en appuis à la promotion de la production locale des poules de chaire et œufs) au compte de DNAPA ;
- 3- Acquisition des fournitures et mobiliers de bureaux au compte du cabinet ;

- 4- Acquisition des produits spécifiques au compte de la DNSV-DS ;
- 5- Acquisition des équipements de préparation du sol et des équipements de récoltes et de post-récoltes au compte de la DNA ;
- 6- Acquisition des matériels de conditionnement des produits agricoles au compte de la SNCPA ;
- 7- Transports des équipements agricoles, des semences, et d'autres produits spécifiques au compte du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- 8- Fourniture et livraison sur sites des équipements de terrain, de laboratoire et en réactifs chimiques pour le Service National des Sols ;
- 9- Achat des produits Spécifiques Agriculture au compte de la DNA ;
- 10- Acquisition et fourniture sur sites d'intrants et matériels avicoles pour la relance de 421 fermes avicoles en souffrances au compte de la DNAPA ;
- 11- Acquisition d'intrants pastoraux pour l'intensification et la diversification des productions animales, au compte de la DNAPA ;
- 12- Fourniture de semenceaux de riz, maïs et ananas au compte de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ;
- 13- Fourniture de matériel et Equipements de laboratoire phytosanitaires au compte de la SNPV-DS ;
- 14- Fourniture et livraison des Equipements de transformation au compte du SNCPA ;
- 15- Fourniture et livraison sur sites des Additifs Alimentaires au compte du SNCPA ;
- 16- Fourniture et livraison sur sites des produits spécifiques pour le cabinet au compte de la DNA ;
- 17- Fourniture et livraison sur sites de 500 000 rejets bananier plantain au compte de la DNA ;
- 18- Fourniture et livraison sur sites de semences maraichères, d'engrais foliaires et cristaux hydrosolubles (oignons et engrais foliaires et cristaux hydrosolubles) et
- 19- Fourniture et livraison sur sites de 750 tricycles agricoles au compte de la DNA.

➤ **Demandes de Cotations :**

- 1- Frais d'entretien et réparation des matériels et mobiliers de bureau au compte du Cabinet ;
- 2- Fourniture des petits matériels informatiques et bureautiques au compte du Cabinet et
- 3- Frais d'entretien et réparations des matériels et mobiliers de bureau au compte du Cabinet et
- 4- Frais d'entretien et réparation des engins roulants au compte du Cabinet).

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Félix LAMAH

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ville : Conakry, Quartier Almamy Commune de Kaloum ; Pays : Rép. de Guinée; BP: 579.

Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Tel : +224 622 67 27 21/654 00 02 07; Email: karimsaranreo1981@gmail.com